



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL  
À L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFRERIE DES VIGNERONS  
DU 19 JUIN 2015  
ANNEES 2013 - 2014

Chères Consœurs et chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil de la Confrérie des Vignerons, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion portant sur les années 2013 et 2014.

**Conseil et bureau – Secrétariat et archives – Etat des membres**

A fin décembre 2014, l'effectif de la Confrérie se montait à 1260 membres. Lors de la dernière Biennale, 177 nouvelles Consœurs et nouveaux Confrères ont été accueillis au sein de la Société. La proportion de Consœurs était de plus de 14 % à fin 2013, elle est désormais, à fin 2014, de quelque 19 % de l'effectif total. La forte augmentation de nouveaux membres est indiscutablement à mettre en rapport avec la perspective de la Fête des Vignerons 2019. Pour le Conseil de la Confrérie, c'est là une preuve tangible de l'attachement profond de toute la région pour cette célébration qui voit des milliers de volontaires se mobiliser et se mettre bénévolement à disposition de cet événement exceptionnel.

Le Conseil est composé de 24 Conseillers, pour moitié issus du monde viticole. 17 Conseillers honoraires sont également convoqués aux séances et certains assistent régulièrement à ses délibérations, tout comme le Connétable, le Hoqueton et la Secrétaire. Depuis le mois de juin 2013, M. Alexandre Bays a repris la fonction de Hoqueton, en remplacement de M. Philippe Henry.

En 2013 et 2014, Le Conseil a tenu huit séances – dont deux extraordinaires – et le Bureau, qui comprend l'Abbé-Président, le vice-président, les présidents des commissions permanentes ainsi que le Connétable et la Secrétaire, en a tenu dix.

Le secrétariat, les archives et le Musée de la Confrérie permettent de maintenir un contact régulier avec les membres et le public. Le Secrétariat est en principe ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le musée est quant à lui ouvert gratuitement au public du mardi au dimanche, de 11 heures à 17 heures.

Désormais, deux sites Internet permettent à chacun de trouver de nombreuses informations tant sur la Confrérie (sous [www.confriedesvignerons.ch](http://www.confriedesvignerons.ch)) que sur la future Fête ([www.fetedesvignerons.ch](http://www.fetedesvignerons.ch)). Le présent rapport de gestion sera également disponible en ligne sur le site de la Confrérie au lendemain de la Biennale.

Les archives de la Confrérie sont régulièrement consultées, ce d'autant plus que la prochaine Fête éveille la curiosité des étudiants, des chercheurs et des journalistes. La numérisation de l'important fonds iconographique et sonore, débutée il y a quelques années, se poursuit.

Les activités jusqu'ici assumées par la Commission du Musée, présidée par François Margot, sont désormais traitées directement par le Bureau de la Confrérie et par le Conseil. En raison de l'organisation de la Fête des Vignerons 2019, les activités muséales sont temporairement moins nombreuses. En 2013-2014, le Musée de la Confrérie des Vignerons a participé aux Nuits des Musées, aux week-ends « En famille aux musées », à Pakômuzé. En association avec le Musée historique de Vevey, il a réalisé une exposition temporaire consacrée à Louis Levade, médecin, collectionneur universaliste et Abbé-Président qui transforma, en 1797, l'antique parade de l'Abbaye des Vignerons de Vevey en Fête des Vignerons, avec le couronnement solennel des meilleurs ouvriers de la vigne sur la place du Marché de Vevey.

En dehors du Conseil et du Bureau, 3 commissions permanentes permettent à la Confrérie de fonctionner au quotidien. Il s'agit de la Commission des vignes, qui organise le travail d'expertise et s'occupe du vignoble de la Doges ; de la Commission du Château, qui gère l'entretien de la propriété veveysanne de la Confrérie et de la Commission de gestion, chargée de la bonne gestion du patrimoine financier de la Fondation et de la Confrérie.

### **Commission des vignes**

Présidée par M. le Conseiller Jean-François Chevalley, la Commission siège régulièrement et organise trois fois par an la visite des vignes soumises à l'expertise de la Confrérie. L'équipe des huit experts est restée inchangée en 2013 et se composait alors de MM. Michel Neyroud, Bernard Gorjat, Philippe Brunner, Claude Maret, Patrice Deppen, François Chappuis, Pascal Fonjallaz et Xavier Bühlmann. En 2014, M. Bühlmann a quitté le collège des experts en raison de son engagement en tant que vigneron-tâcheron de la maison Testuz. Il est désormais en charge de la culture de la vigne de la Confrérie des Vignerons, à la Doges. Afin de compléter durablement le collège des experts, trois candidats experts sont actuellement en cours de formation. Il s'agit de Mme Anne-Catherine Ruchonnet et de MM. Louis et Frédéric Blondel. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions, tout comme l'ensemble du collège des experts, pour leur engagement au service de la Confrérie des Vignerons.

La surface totale visitée par la Confrérie des Vignerons en 2014 était de 273 ha (-9 par rapport à 2013), soit 589 parcelles, travaillées par 88 vigneron pour 64 propriétaires (- 4), dont 27 institutions publiques, tant vaudoises que fribourgeoises. Ces vigneron ont été distingués et primés lors de la dernière cérémonie triennale qui a eu lieu en avril 2014. Plus de 500 personnes, dont de nombreux Consoeurs et Confrères, y ont pris part.

Après l'introduction de tablettes électroniques permettant aux experts une saisie instantanée des notes lors des visites, une commission spécialement nommée par le Conseil s'est attelée à la révision des Directions de visites (directives). La dernière révision datait de l'an 2000 et la Confrérie se devait de les adapter aux besoins et aux évolutions de la viticulture actuelle. Les modifications apportées prennent en compte les nouvelles techniques proposées par les stations de recherche et les services de vulgarisation en mettant un accent particulier sur la durabilité et la protection de l'environnement. Au niveau de l'appréciation des opérations réalisées par les vigneron, le but est d'obtenir un équilibre entre excellence et rationalisation du travail. On met ainsi en avant la notion de culture raisonnée. Les nouvelles Directions ont été approuvées par le Conseil en 2013, puis une séance d'information a été organisée afin de répondre aux interrogations des vigneron-tâcherons et des propriétaires. Ces nouvelles Directions servent désormais de base à la notation du travail des vigneron-tâcherons en vue du classement pour la Fête des Vignerons 2019.

Le vignoble de la Doges, legs de M. André Coigny-de Palézieux, d'une surface de 17'835 m<sup>2</sup>, sis sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz, permet la production de Chasselas ainsi que de Pinot et de Gamay. Comme mentionné plus haut, ces cépages sont cultivés par le vigneron-tâcheron Xavier Bühlmann et vinifiés par la maison Testuz au Treytorrens. Les vins produits portent une étiquette spécialement réalisée pour la Confrérie des Vignerons et peuvent être achetés auprès de la maison Testuz.

Une partie de cette parcelle, soit 2'525 m<sup>2</sup>, est mise à disposition du Service cantonal de la viticulture qui y pratique divers essais, dont des recherches sur de nouveaux cépages. La collaboration établie depuis plusieurs années maintenant entre Confrérie, Service cantonal de la viticulture et Testuz SA donne satisfaction.

### **Commission du Château**

La présidence de la Commission du Château est assumée par M. le Conseiller Daniel Willi. Aucune intervention importante n'a été nécessaire durant la période 2013-2014. La gestion de l'immeuble est confiée à l'agence immobilière Gendre & Emonet à Montreux.

### **Commission de gestion**

La Commission de gestion est dirigée par M. le Conseiller Claude Richard. La Commission a pour mission d'administrer les avoirs de la Confrérie et de la Fondation et d'assister le Connétable dans ses travaux. Son rapport fait partie intégrante des comptes présentés par le Connétable, M. Jean-Christophe Gross. Avec l'aval du Conseil, elle s'est donnée, dès 2014, la tâche supplémentaire d'examiner, par sondage, les activités opérationnelles de la Confrérie.

### **Commissions en charge de l'organisation de la Fête des Vignerons 2019**

Afin d'assurer l'organisation de la Fête des Vignerons 2019, deux importantes commissions ont été créées.

Ainsi, la première est la Commission préparatoire qui a été désignée par le Conseil en 2009 déjà. Cette commission est chargée de définir le cadre thématique et artistique de la célébration. Après avoir proposé au Conseil en 2013 la désignation de Daniele Finzi Pasca au poste de concepteur, elle a poursuivi ses entretiens et rencontré des artistes (musiciens, librettistes etc), afin d'être en mesure de proposer progressivement au Conseil des noms de créateurs susceptibles de porter la prochaine Fête. Elle appuie également ses réflexions sur les avis d'un groupe d'experts extérieurs à la Confrérie qui sont consultées au gré des besoins. Comme en 2013, les réflexions et décisions arrêtées à ce sujet feront l'objet d'une information circonstanciée sous le point 8 de l'ordre du jour de la présente Biennale. La Commission préparatoire cessera ses travaux une fois le Comité d'organisation désigné. Elle sera remplacée par une Commission artistique.

La seconde importante commission est le Conseil stratégique qui se réunit depuis août 2013. Il se compose de personnalités dont la tâche est de définir les objectifs, l'organigramme et les cahiers des charges des commissions principales, comme celles des finances, de la gouvernance, du juridique, des infrastructures ou de la communication. Les Conseillers qui y siègent assument pour le moment des fonctions à la fois stratégiques et opérationnelles. Le Conseil stratégique a, notamment, lancé, puis supervisé, la procédure de recrutement du Directeur exécutif de la Fête.

### **UNESCO**

Enfin, il convient de relever ici la décision du Conseil fédéral du 22 octobre 2014 de voir la Fête des Vignerons, ainsi que sept autres traditions vivantes suisses, figurer sur la liste indicative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Ainsi, à raison d'une par année, la Confédération entend présenter tour à tour les huit traditions à la Commission d'évaluation de l'UNESCO. A la fin de l'automne 2014, la Confrérie des Vignerons a été

officiellement informée que la Fête des Vignerons serait le premier dossier à être soumis à l'UNESCO. L'acte de candidature a été préparé en collaboration avec l'OFC et a pu être déposé le 31 mars 2015. C'est en automne 2016 que l'UNESCO fera connaître sa décision concernant cette première proposition d'inscription helvétique.

Au nom du Conseil

François Margot  
Abbé-Président

Sabine Carruzzo  
Secrétaire

Vevey, le 19 juin 2015